Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 040-244000675-20191218-DEL168_2019-DE

CREDIT COOPERATIF

A Dax, le 15 Novembre 2019

Agence de Dax

Tél : 05.64.95.00.14
E-mail : alexandre.marques@credit-cooperatif.coop

Réf :
Vos réf. :

GRAND DAX AGGLOMERATION
20 avenue de la Gare
CS 10075
40102

Objet : Financement des investissements du GRAND DAX emprunt 2019

A l'attention de Madame BONJEAN

Madame La Présidente,

Nous avons le plaisir de vous informer de notre accord pour participer au financement de l'opération citée en objet.

Montant prévisionnel du programme : 3.000.000 €
Montant du prêt sollicité : 3.000.000 €

Nous vous précisons ci-après les modalités de notre intervention.

Montant du prêt Crédit Coopératif : 3.000.000 € (soit 100% du total)

Le prêt sera constitué de deux phases successives :

- Une **phase de mobilisation des fonds** durant laquelle les fonds seront appelés progressivement au fur et à mesure. Au terme de cette phase, la totalité des fonds mobilisés sera consolidée en un prêt amortissable.

- Une **période d'amortissement** durant laquelle les fonds seront remboursés selon des conditions définies dès l'origine dans le contrat, dès la totalité des fonds mobilisés ou au plus tard à l'issue de la phase de mobilisation soit le 15/11/2020.

Durée : 20 ans d'amortissement + phase de mobilisation de 12 mois maximum

Conditions financières* communes aux 2 phases : taux fixe 0,60% ou taux révisable Euribor 3 mois + 0,35%

Périodicité des échéances : Trimestrielle ou semestrielle ou annuelle, à terme échu

Calcul des intérêts : sur la base d'un mois forfaitaire de 30 jours et d'une année de 360 jours.

Commission de non utilisation : 3,50% du montant des fonds qui seraient non appelés.

Mode d'amortissement du capital : progressif

Souscriptions et commissions :
- Frais de dossier : 3.000 €

Conditions de remboursement par anticipation : remboursement par anticipation possible en totalité ou partiellement à chaque échéance, sous réserve d'un préavis d'au moins 1 mois et du paiement d'une indemnité actuarielle.

Crédit Coopératif - Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable
RCS Nanterre 349 974 931 - APE 6419Z - N° de TVA intracommunautaire FR 06 349 974 931 - Intermédiaire en assurance ORIAS 07 005 463
Siège social : 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre cedex
Téléphone : 01 47 24 85 00 - www.credit-cooperatif.coop

Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 040-244000675-20191218-DEL168_2019-DE

CREDIT COOPERATIF

Validité de notre offre : les taux et marges figurant dans cet accord vous sont garantis jusqu'au 15/04/2020, date à laquelle le contrat de prêt devra avoir été signé par vos soins. Passé cette date, les conditions de taux et de marge devront être revues pour intégrer une éventuelle variation des conditions du marché.

A défaut de régularisation du contrat de prêt **avant le 15/04/2020** le présent accord de crédit sera de plein droit considéré comme caduc.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire ou précision que vous souhaiteriez obtenir.

Souhaitant vivement que le Crédit Coopératif puisse contribuer à la réalisation de votre projet, nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre MARQUES
Chargé d'affaires

CRE-0157 04-2018